



Commune de Gy
Législature 2007-2011
Séance du 12 mai 2011

Délibération relative au vote d'un crédit d'investissement pour l'alimentation en gaz du village de Gy

vu l'article 30, lettre e / m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet d'alimentation du village de Gy en gaz proposé par les Services Industriels de Genève,

vu la prise de position du Conseil municipal pour la continuité du projet du 21 janvier 2010,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité soit 7 voix pour

1. De réaliser les travaux relatifs à l'alimentation en gaz du village de Gy en cas d'accord entre les parties concernées (SIG, GRDF et la commune de Gy)
2. D'ouvrir à cet effet, un crédit de CHF 250'000.--
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Gy dans le patrimoine administratif
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte n° 6200.3310 dès l'année suivant la réalisation des travaux prévue au mieux pour 2011

Le Maire : A. MOTTIER